

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 13
Procuration : 1
Absente : 1

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PANTEL BEILLA Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présente par procuration : Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL BEILLA Emilie

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

2 - OBJET : DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la structure « caisse des écoles de Saint Alban sur Limagnole », dont le siège est sis Place du Breuil 48120 Saint-Alban sur Limagnole et dont le Siret est 26480036800013, ne fonctionne plus depuis des années et doit par conséquent être dissoute. En effet la caisse des écoles est en sommeil depuis des années :

- Absence de fonctionnement ;
- Aucune opération de dépenses ou de recettes ;

Au vu de l'inactivité et de l'absence de mouvement financier depuis de nombreuses années de la caisse des écoles, Monsieur le Maire propose d'approuver sa dissolution.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la dissolution de la structure « Caisse des écoles de Saint Alban sur Limagnole ».

Et ont les membres présents signé au registre des délibérations.
Copie certifiée conforme faite en mairie.



Le Maire,

Samuel SOULIER